

RCS : NANCY
Code greffe : 5402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 00551
Numéro SIREN : 420 400 301
Nom ou dénomination : 4 F

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2023 sous le numéro de dépôt 6569

4F
Société par actions simplifiée au capital de 300.000 €
Siège social : 6/8, rue Sergent Blandan – 54000 Nancy
420 400 301 R.C.S. Nancy
(la « **Société** »)

**EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE PRISES PAR ACTE SOUS SEING
PRIVE EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2023**

.../...

PREMIERE DECISION

***Constatation de la démission de la société Infinity de ses fonctions de président de la
Société et nomination de la société Coisne et Lambert en remplacement, fixation de ses
pouvoirs et de sa rémunération***

L'Associée Unique, prenant acte de la démission de la société Infinity de ses fonctions de président de la Société, décide de le dispenser du délai de préavis stipulé par l'article 13.3 des statuts et constate que sa démission prend effet à compter de ce jour.

L'Associée Unique décide de nommer en remplacement, à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, la société Coisne et Lambert, société anonyme au capital de 2.094.023,25 € dont le siège social est situé 43, rue du Bas des Bois – 53000 Laval, ayant pour numéro unique d'identification 555 450 162 R.C.S. Laval.

Le président aura les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi ou les statuts aux associés. Il représentera la Société à l'égard des tiers.

(...)

La société Coisne et Lambert, représentée par son président directeur général, Monsieur Christophe Lambert, accepte le mandat de président qui vient de lui être confié et déclare n'être frappée par aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer ledit mandat au sein de la Société.

.../...

TROISIEME DECISION

Nomination de la société Rossignol & Associés en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire de la Société

L'Associée Unique décide de nommer, en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire de la Société, pour une durée de six exercices (en ce inclus l'exercice en cours), la société Rossignol & Associés, société à responsabilité limitée au capital de 728 500 €, dont le siège social est situé 6 rue Rabelais – 49000 Angers, ayant pour numéro unique d'identification 524 313 681 R.C.S. Angers.

Les fonctions de la société Rossignol & Associés expireront à l'issue de la consultation de l'associée unique ou, en cas de pluralité d'associés, de la consultation de la collectivité des associés, appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2028.

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

DocuSigned by:

250B683CDE5242E

« Certifié conforme »
Coisne et Lambert
Représentée par Paul Devilder
Président Directeur Général